



# Avancée majeure pour la grande plaisance en Paca

Le décret social qui fait grincer les dents des professionnels depuis le début de l'été est écarté. Une bonne nouvelle à la veille des salons de Cannes et Monaco

C'est une belle victoire qui va faire respirer la filière du yachting et ses 120 000 emplois en région Paca. La Fédération des industries nautiques (FIN) a obtenu une décision de principe de la part du Premier ministre Édouard Philippe d'écartier l'application du décret social qui secouait la grande plaisance – domaine dans lequel s'illustre particulièrement notre région – depuis le 1<sup>er</sup> juillet.

Le Riviera Yachting Network, présidé par Laurent Falaise, appelait cette décision de tous ses vœux depuis le début de l'été, avec des courriers communs des politiques de la région, de Toulon et de Nice, Renaud Muselier (\*), Hubert Falco et Christian Estrosi. La FIN avait, de son côté, intensifié ses contacts avec le gouvernement ces derniers jours. Les discussions ont connu une avancée décisive hier.

L'application du décret du 1<sup>er</sup> juillet est suspendue. Un nouveau texte de loi sera mis à l'étude dans les prochaines semaines. Il devrait cette fois offrir la possibilité pour les marins de



La filière de l'industrie nautique s'est réjouie de la suspension du décret du 1<sup>er</sup> juillet. (DR)

choisir leur régime social en fonction de leurs propres besoins et de ceux de l'armement sur lequel ils embarquent. Le décret sorti le 1<sup>er</sup> juillet assujettissait les équipages des yachts aux cotisations sociales françaises dès lors que le bateau passait plus de trois mois en France.

## Une décision qui tombe à pic

L'annonce de cette mesure avait déclenché une réaction épidermique des propriétaires de bateaux de grande plaisance (des bateaux de plus de 24 mètres, jusqu'à 60 mètres) qui annonçaient leur fuite hors de France

pour la réparation et pour l'hivernage de leurs unités.

L'avancée obtenue hier par la FIN auprès du gouvernement devrait être de nature à les rassurer. Le signal tombe en tout cas à pic, le Yachting Festival de Cannes débutant aujourd'hui et le salon de Monaco se tenant à la fin du mois de septembre, ces deux salons étant des lieux où se finalisent les contrats avec les chantiers navals pour l'entretien et les réparations des yachts pour l'année à venir. « Il était crucial d'obtenir une décision favorable maintenant », se réjouit le président de la Fédération des industries nautiques Yves Lyon-Caen, par

ailleurs président du Groupe Bénèteau. Elle montre que nous avons été entendus par le gouvernement et de vrait permettre de stabiliser la situation juste au moment où les plans de charges des activités se décident pour les mois à venir. Une décision qui a plu également le Varois Laurent Falaise, président du Riviera Yachting Network. « L'État a réagi rapidement et c'est une grande satisfaction pour la profession qui a énormément investi ces dernières années pour être à la pointe en matière de grande plaisance, notamment en région Paca. Je pense à IMS Compositeworks et Monaco Marine qui doivent respirer ce soir ». Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première région en grande plaisance en France devant les Pays de Loire et la Bretagne et s'inscrit dans un marché méditerranéen très concurrentiel.

**CHRISTELLE LEFEBVRE**  
clefebvre@nicematin.fr

Pour le président de la région Paca, tout n'est toutefois « pas réglé. Nous allons nous rendre à Bruxelles avec les professionnels de la plaisance pour obtenir l'harmonisation avec nos voisins européens ».